

LA PRESSE DE LA MANCHE

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017
N° 1544 - 0,90 €



9, rue Gambetta - B.P. 408 - 50104 CHERBOURG CEDEX
Tél. 02.33.97.16.16 - www.lapressedelamanche.fr

DIMANCHE

C'EST DIMANCHE

Dans le cahier magazine de cette semaine



Gros plan. Dans les pas des Alliés Page 3
Cuisine. Bois normand au chocolat noir Page 07
Santé. Contrôler l'état de sa peau Page 11

Saint-Lô. Dans la Vire
Le corps d'une femme retrouvé

Page 3

Tourp. Saveurs d'automne
Les plantes, stars du week-end

Page 6



©Hubert LEXONNIER

Plus de mille personnes ont profité hier de la 13^e édition des Plantes et saveurs d'automne qui se déroule tout le week-end au Manoir du Tourp à Omonville-la-Rogue.

Football. Ligue 1
Caen dans le top 5 !

Page 16



©Roland LE MEUR

Pour la première du Slovène Jan Repas, le SM Caen a battu Dijon (2-1) hier soir et s'installe provisoirement à la 5^e place du classement de Ligue 1.

Basket. Nationale 2 masculine
Cherbourg commence par une lourde défaite

Page 19

Les contrats aidés s'invitent aux forums



©Lydie BLAZOT

Hier, les différents forums des associations de Cherbourg-en-Cotentin, répartis sur les communes déléguées, ont fait le plein. Mais le sujet de la suppression des contrats aidés, qui touche de façon sensible les associations et certaines collectivités territoriales, était sur toutes les lèvres. Pour les élus, leur maintien est indispensable, le temps au moins de voir apparaître des solutions de substitution.

Pages 3, 7 et 8

Lessay. Foire Sainte-Croix
La foire des gens heureux

Page 2



©Christophe LUNEAU

Hier sur la Grand'lande de Lessay, la foire Sainte-Croix a repris des couleurs, après une ouverture en demi-teinte la veille, contrariée par la pluie. Sous le soleil de Normandie, la foule des grands jours, heureuse et généreuse, a donné toute la dimension au succès millénaire d'un des plus beaux marchés à ciel ouvert de France. Aujourd'hui encore, l'amour des traditions est dans le pré...

Point de vue

Le Sénat est fort utile

Ce mois de septembre verra se dérouler deux élections fort importantes. Le 24 septembre, en effet, les Allemands renouvelleront leurs parlementaires au Bundestag, et se choisiront leur chancelier qui peut aussi continuer d'être une chancelière. Angela Merkel, pour l'heure, fait toujours la course en tête devant le candidat SPD, Martin Schulz. Il est possible que la grande coalition se poursuive, mais c'est un scrutin qui mélange listes à la proportionnelle et scrutin territorial. Il faudra peut-être quelque temps pour que le nouveau gouvernement fédéral se mette en place. Et dans les départements comportant trois sénateurs et plus, il se déroule à la proportionnelle. C'est le cas de notre département. Cette élection est trop confidentielle car le Sénat joue un rôle plus important qu'on ne le pense. Dans un régime parlementaire bicamériste il est normal que chaque chambre ait des différences. Dans notre République, parfois brouillonne et encline à des changements de majorité parfois brutaux, le Sénat est là pour pondérer, amortir les choix parfois excessifs ou in-

suffisamment élaborés. Il ne bloque pas le travail de l'Assemblée nationale, mais peut l'amener à réfléchir davantage. Chambre des élus et des collectivités territoriales, le Sénat a aussi le souci de représenter une France qui oublie parfois sa ruralité. Et puis, au fil des années on a pu apprécier la qualité du travail juridique, législatif pointu, approfondi des sénateurs. Le président du Sénat est le second personnage de l'Etat. A ce titre, il occupe immédiatement les fonctions de président de la République, jusqu'à l'élection de son successeur, s'il venait à mourir ou dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Enfin, le Sénat a un rôle décisif dans l'adoption d'un certain nombre de lois, et particulièrement en cas de révision constitutionnelle. Le bicamérisme n'est pas un luxe. C'est une volonté de sagesse voulue par les différentes Constitutions républicaines françaises. On aurait grand tort de s'en priver. C'est pourquoi cette élection ne doit pas être considérée comme anodine. Les sénateurs, avec leurs valeurs, leurs convictions, bien que généralement plus discrets que leurs collègues députés, aident au sérieux du travail législatif. Enfin, élus pour six ans, leur assemblée ne peut être dissoute.

Jean LEVALLOIS